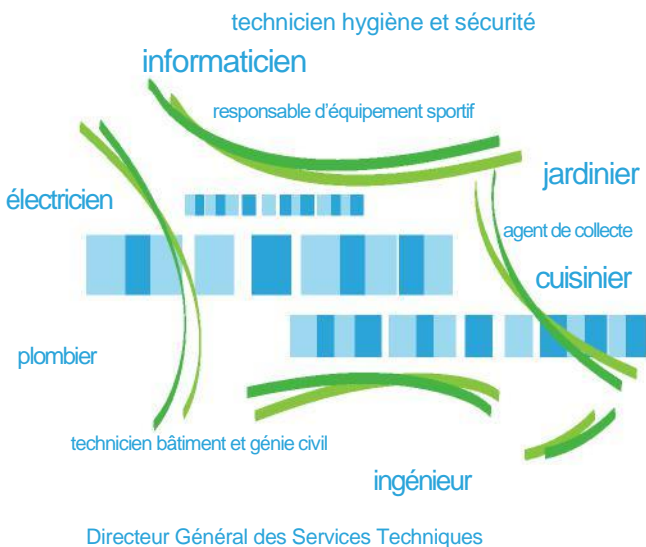




MÉTIERS TECHNIQUES

au sein des collectivités territoriales



www.cdg14.fr



www.cdg50.fr



www.cdg61.fr



CONSTRUIRE VOTRE PROJET

SUIVRE LA FORMATION

professionnelle ou
universitaire
correspondant
au métier

OCCUPER UN EMPLOI DE NON TITULAIRE

- Par contrat
- Par le biais des missions temporaires (remplacements, surcroît de travail, besoins saisonniers)

DEVENIR FONCTIONNAIRE

- Par concours
- Par recrutement direct dans certains grades de catégorie C
- Par intégration pour les personnes handicapées

POSTULER

- Consulter les annonces sur les sites des Centres de gestion
- Adresser des CV et lettres de motivation

CATÉGORIE A

Encadrement supérieur

Diplôme minimum requis : BAC +3

Ingénieur en
chef Ingénieur

CATÉGORIE B

Encadrement intermédiaire

Diplôme minimum requis : BAC à BAC +2

Technicien principal de 2^e classe
Technicien

CATÉGORIE C

Emplois d'exécution accessibles par concours

Diplôme minimum requis : CAP
É

Ag Agent de maîtrise

Ad Adjoint technique principal de 2^e classe
de des établissements d'enseignement

Ad Adjoint technique de 1^{re} classe

Ad Adjoint technique de 1^{re} classe des
de établissements d'enseignement

CATÉGORIE D

Emplois d'exécution accessibles sans concours

Diplôme minimum requis : CAP

Adjoint technique de 2^e classe

Adjoint technique de 2^e classe des
établissements d'enseignement